

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur-Fraternité-Justice



MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT (MHA)
DIRECTION DE L'HYDROLOGIE ET BARRAGES (DHB)

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERETS POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT/
BUREAU CHARGE DES ETUDES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES VILLES DE
BOUHDIDA, D'ALEG, DE CHEGAR, DE MAGHTALAHJAR, DE SANGRAVE ET LES LOCALITES
AVOISINANTES A PARTIR DU FLEUVE.

1. Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) a prévu dans le cadre de son Budget d'Investissement Consolidé (BCI) 2024, les ressources financières nécessaires afin de couvrir les coûts relatifs au **recrutement d'un consultant/ Bureau chargé des études d'alimentation en eau potable des villes de Bouhdida, d'Aleg, de Chegar, de Maghtalahjar, de Sangravé et les localités avoisinantes à partir du fleuve Sénégal, pour le compte de la Direction de l'Hydrologie et des barrages.**
2. **Les services essentiels attendus du consultant/ Bureau** consistent à déterminer l'option la plus fiable sur le plan technique, réalisable sur le plan financier et acceptable sur les plans environnemental et social pour l'alimentation en eau potable des villes de Bouhdida, d'Aleg, de Chegar, de Maghtalahjar et de Sangravé **et les localités avoisinantes à partir du fleuve Sénégal.** Ils s'agissent notamment de :
 - Faire un diagnostic approfondi des systèmes d'approvisionnement en eau potable existants et les projets en cours de réalisation dans la zone du projet ;
 - Réaliser des études d'APS et APD afin de :
 - Evaluer les besoins en eau actuels et à horizon de 2045 pour ces dits villes
 - Faire les études nécessaires pour déterminer un lieu adéquat de l'emplacement de la prise d'eau ;
 - Proposer le lieu adéquat pour l'implantation de l'unité de traitement et le mode de traitement ;
 - Faire le dimensionnement des ouvrages nécessaires (station de traitement, réservoirs, des stations de pompages et des châteaux d'eau...etc) pour l'alimentation de toute la zone du projet ;
 - Faire les levés topographiques nécessaires et les dimensionnements des ouvrages d'adduction et de distribution ;
 - etc
 - Réaliser une étude d'impact environnemental et Social ;
 - Elaborer les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO)
3. Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA), invite les Consultants/ bureaux intéressés éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants/ bureaux intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdits services à travers la transmission d'un tableau détaillé indiquant leurs références pertinentes ; pour chaque mission indiquée dans ledit tableau, **préciser l'intitulé de la mission, son montant, l'adresse complète du bénéficiaire (téléphone, fax, courrier) et la période d'exécution de celle-ci.**

4. Les consultants peuvent répondre à cet avis à manifestation d'intérêt en groupement composé de deux consultants/ Bureaux au maximum, dans ce cas, un acte de groupement signé par les différents membres du groupement est exigé.
5. Les Consultant/ bureaux seront évalués sur la base de leurs expériences générales et spécifiques liées à la nature de la mission citée au paragraphe 2 du présent avis à manifestation d'intérêt. Le classement des bureaux se fera sur 100 points répartis comme suit

Critères	Nombres des points
Expérience générale dans le domaine des études des systèmes d'alimentation en eau potable	25
Expérience spécifique dans le domaine des études et de dimensionnement des stations de traitement des eaux de surface	75

6. Les Consultants/ bureaux seront sélectionnés suivant la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualification et Coût (SBQC)** et sélectionné conformément aux dispositions réglementaires prévues par la Loi portant Code des Marchés Publics en République Islamique de Mauritanie, et ses textes d'application. **Seules les références attestées par des Maitres d'Ouvrages Publics et parapublics seront prises en considération lors de l'évaluation.**
7. Les critères d'éligibilité, sera sélectionné conformément aux dispositions réglementaires prévues par la Loi portant Code des Marchés Publics en République Islamique de Mauritanie, et ses textes d'application.
8. Les consultants intéressés peuvent obtenir les **TdRs** et toutes informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous tous les jours ouvrables, de 8 h à 17 h :

Direction de l'Hydrologie et des Barrages (DHB)

BP : 4913 Nouakchott-Mauritanie, ou

Par courriel : ab_oudaa@yahoo.fr ou mohamedenmoutaly@gmail.com

9. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées directement en trois (03) exemplaires dont un original sous enveloppe fermées ou envoyées par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **27/05/ 2024 à 13heures (heure locale)** et porter expressément la mention « manifestations d'intérêts pour le recrutement d'un consultant chargé des études d'Alimentation en eau potable des villes de Bouhdida, d'Aleg, de Chegar de Maghtalahjar, de Sangravé et les localités avoisinantes à partir du fleuve » à : **Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, Ilot C, lot N°445 Tevragh Zeina, Nouakchott Mauritanie, Tel : (+222) 45 25 38 52, Email : cpmpmha@gmail.com**

NB : Les CVs du personnel clé ne feront pas l'objet d'évaluation durant cette phase.

Le Secrétaire Général du MHA P.I.

